



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 12 AVRIL 2018

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 12 avril 2018 à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

Étaient présents :

Membres élus : Mme Odile PRADIER, Mme Christine BONNEFOY, Mr Daniel TONSON, Mme Dominique COLOMB, Mr Jacques ROUCHON, Mr Philippe DUTEL, Adjoint ; Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Conseillère Municipale Déléguée ; Mme Maguy FOULTIER, Mme Maryline MOUNIER, Mr Louis BESSON, Mme Dominique ASTIER-COURBON, Mme Chrystelle GASSMANN, Mr Jean FOURNEL, M Joël AUROUZE, Mr André MOLLE, Mme Carole GRAIL, Mr Thierry DESOLME, Mme Pauline JOUSSERAND TOURON, Mr Bernard ROUCHON, Conseillers Municipaux.

Personnel administratif : Mr Bruno SAMUEL, Mr Christian SOUVIGNET, Mme Katy LCHAT.

Absents excusés avec remise de pouvoir :

M Patrice FRANÇON qui avait donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY

M Jérôme PICHOT qui avait donné pouvoir à M Daniel TONSON

M Alain MONDON qui avait donné pouvoir à M le Maire Frédéric GIRODET jusqu'à son arrivée à 19^h20

Mme Arlette CHAPELON qui avait donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB

Mme Camille FANGET qui avait donné pouvoir à Mme Odile PRADIER

M Jean-Jacques SAMUEL qui avait donné pouvoir à M Jacques ROUCHON

Absents excusés :

Mme Stéphanie DEFOUR

Mme Pauline JOUSSERAND TOURON a été nommée secrétaire de séance.

M GIRODET accueille avec plaisir Madame Carole GRAIL pour son retour au sein de l'assemblée délibérante après ses absences pour raisons professionnelles et familiales.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 MARS 2018.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte rendu du 8 mars 2018.

2- DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

M le Maire informe qu'aucune décision n'a été prise en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3- AFFAIRES FINANCIERES

● Budget communal 2018

Vote du budget primitif

M le Maire précise à quel point le vote du budget est une étape importante dans une collectivité, et souligne que lors de la présentation des propositions budgétaires la gestion rigoureuse et respectueuse des deniers publics sera constatée. Ce qui correspond bien à « l'ADN » du Conseil Municipal.

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2017	
Charges générales	90,89 %
Charges de personnel	99,46 %
Charges de gestion courante	99,50 %
Charges réelles financières	95,95 %

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2017	
Ressources Fiscales	100,34 %
Dotations et participations	100,07 %
Produits courants	167,34 %
Produits financiers	0,00 %

D'après les données ci-dessus de la trésorerie de Saint-Didier en Velay, les taux des dépenses ainsi que des recettes sont très proches des prévisions précédentes, cela dénote bien le travail de chacun malgré un environnement pas toujours favorable.

M le Maire expose la complexité de réalisation des budgets, avec la baisse des dotations de l'Etat, les transferts de compétences sans aide financière en retour, comme par exemple la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Préservation et des Inondations), ou encore les TAP qui engendre des dépenses de fonctionnement supplémentaires pour les collectivités.

Dernier objectif que la commune s'est fixé, ne pas toucher aux taux d'imposition, ce qui incite la commune à accroître sa capacité d'autofinancement pour accomplir les projets d'investissement.

REPERES

En €/hab	Commune	2017		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	202	196	238	241
Charges de personnel	290	351	394	440
Charges de gestion courante	67	121	117	116
Charges réelles financières	42	30	55	37
Charges réelles exceptionnelles	0	4	6	6

Strate de référence :

Population : 4236

Régime fiscal : FPU : Communes de 3 500 à 5 000 habitants

A la lecture du tableau des repères M le Maire soulève l'aide précieuse de la Région, du Département, de l'Etat, de la Communauté de Communes Loire Semène ainsi que la RTE dans l'attribution de subventions pour accomplir les grands projets de l'année.

M le Maire donne la parole à Marie-Françoise Soubeyran pour la présentation en détails du budget 2018.

Madame Soubeyran informe que la commission des finances s'est réunie le 5 avril dernier, et présente les tableaux suivants :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAPITRES		EXERCICE 2017		EXERCICE 2018
N°	Libellé	Budget voté	Budget réalisé	Budget primitif
011	Charges à caractère général	942 250,00 €	856 402,59 €	879 822,71 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 285 000,00 €	1 277 331,26 €	1 270 000,00 €
014	Atténuations de produits	13 650,00 €	13 262,03 €	7 500,00 €
023	Virement à la section d'investissement	700 300,00 €	0,00 €	733 300,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	179 000,00 €	191 755,19 €	165 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	286 100,00 €	284 673,34 €	289 000,00 €
66	Charges financières	188 200,00 €	180 578,61 €	190 900,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 500,00 €	0,00 €	38 477,29 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		3 619 000,00 €	2 826 003,02 €	3 596 000,00 €

Madame Soubeyran indique que le montant total du budget pour l'exercice 2018 en fonctionnement dépenses est sensiblement équivalent à celui voté pour l'année 2017.

Des différences se notent au niveau de la contribution des eaux pluviales ainsi qu'à celui des charges exceptionnelles (nous retrouverons la même somme en recettes) suite au transfert à la Communauté de Communes de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2018 avec notamment le transfert des excédents 2017.

Pour l'année 2018 il est prévu une hausse de la dépense de la surveillance des bâtiments publics.

FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAPITRES		EXERCICE 2017		EXERCICE 2018
N°	Libellé	Budget voté	Budget réalisé	Budget primitif
002	Résultat de fonctionnement reporté	50 448,58 €	50 448,58 €	96 578,05 €
013	Atténuations de charges	48 551,42 €	47 548,83 €	20 121,95 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	211 100,00 €	210 370,41 €	231 100,00 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	266 700,00 €	271 030,95 €	259 200,00 €
73	Impôts et taxes	2 097 700,00 €	2 104 391,07 €	2 076 100,00 €
74	Dotations, subventions et participations	891 700,00 €	892 336,12 €	860 200,00 €
75	Autres produits de gestion courante	50 600,00 €	50 641,24 €	50 700,00 €
77	Produits exceptionnels	2 200,00 €	21 436,58 €	2 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		3 619 000,00 €	3 648 203,78 €	3 596 000,00 €

Madame Soubeyran indique que le montant total du budget pour l'exercice 2018 en fonctionnement recettes est sensiblement équivalent à celui voté pour l'année 2017.

Elle rappelle l'intégration de l'excédent de fonctionnement de la compétence assainissement votée le 8 mars dernier compte tenu du transfert à la Communauté de Communes.

M le Maire se félicite de la rigueur tenue du fonctionnement budgétaire de ses dernières années malgré une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement avec une population relativement stable et précise que les prévisions budgétaires permettent de budgétiser 733 300,00 € de virement à la section d'investissement afin de poursuivre l'autofinancement.

INVESTISSEMENT DEPENSES

CHAPITRES		EXERCICE 2017		EXERCICE 2018		
N°	Libellé	Budget voté	Budget réalisé	Crédits Report	Nouveaux Crédits	Total Budget primitif
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	484 814,83 €	484 814,83 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues	585,17 €	0,00 €	0,00 €	58,53 €	58,53 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	211 100,00 €	210 370,41 €	0,00 €	231 100,00 €	231 100,00 €
041	Opérations patrimoniales	333 500,00 €	3 222,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	255 941,47 €	255 941,47 €
16	Emprunts et dettes assimilées	614 000,00 €	610 668,43 €	0,00 €	638 000,00 €	638 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles (détail par opération)	21 300,00 €	1 601,76 €	18 400,00 €	2 100,00 €	20 500,00 €
204	Subventions d'équipement versées (détail par opération)	116 000,00 €	0,00 €	76 000,00 €	40 000,00 €	116 000,00 €
21	Immobilisation corporelles (détail par opération)	980 000,00 €	782 163,19 €	168 500,00 €	1 187 700,00 €	1 356 200,00 €
23	Immobilisation en cours (détail par opération)	1 628 700,00 €	100 831,93 €	1 027 000,00 €	383 200,00 €	1 410 200,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES		4 390 000,00 €	2 193 672,55 €	1 289 900,00 €	2 738 100,00 €	4 028 000,00 €

REPERES

En €/hab	2017			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	259	205	295	268
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	144	109	83	84
Dotations et fonds globalisés	23	38	59	52
Recettes liées aux emprunts	295	76	100	67
Subventions et participations d'équipement reçues	1	30	44	58

Malgré beaucoup d'emprunts en 2017 afin d'accomplir les différents projets du mandat, nous pouvons remarquer que les charges n'augmentent pas en conséquence, ceci est dû aux taux d'emprunts exceptionnellement bas.

INVESTISSEMENT RECETTES

CHAPITRES		EXERCICE 2017		EXERCICE 2018		
N°	Libellé	Budget voté	Budget réalisé	Crédits Report	Nouveaux Crédits	Total Budget primitif
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	115 873,77 €	115 873,77 €
021	Virement de la section de fonctionnement	700 300,00 €	0,00 €	0,00 €	733 300,00 €	733 300,00 €
024	Produits de cession	350 000,00 €	0,00 €	0,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	179 000,00 €	191 755,19 €	0,00 €	165 000,00 €	165 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	333 500,00 €	3 222,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	858 509,50 €	858 004,13 €	0,00 €	1 108 886,23 €	1 108 886,23 €
13	Subventions d'investissement	682 690,50 €	6 565,00 €	631 140,00 €	447 800,00 €	1 078 940,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 250 000,00 €	1 250 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
23	Immobilisation en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		4 390 000,00 €	2 309 546,32 €	631 140,00 €	3 396 860,00 €	4 028 000,00 €

Madame Soubeyran rappelle l'excédent de 115 873.77 € voté le 8 mars dernier.

M le Maire reprend la parole, et soulève les modifications du budget dues au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes.

M le Maire précise que les travaux concernant le G1 vont être menés essentiellement l'été afin d'éviter toute gêne pour les associations, mais vu l'ampleur des travaux cela va durer probablement jusqu'en novembre.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif pour l'année 2018.

Vote des taux d'imposition

Etant donné l'équilibre attendu du budget principal 2018, ainsi que la revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances, M le Maire propose de maintenir les taux d'imposition de 2017 des taxes directes locales.

Soit pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation 13.09 %
- Foncier bâti 17.50 %
- Foncier non bâti 84.11 %

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le maintien des taux d'imposition pour l'année 2018.

Vote des subventions aux associations

M DUTEL prend la parole et informe que la valeur du point sera augmentée de 3% cette année, cela faisait 3 ans qu'il n'y avait pas eu de modification.

Il indique néanmoins qu'on constate une diminution du nombre de licenciés, - 92 licenciés sur l'ensemble.

Pour rappel, le calcul des points pour les associations se fait de la manière suivante :

Chaque association bénéficie d'emblée de 80 points, des points sont attribués en fonctions des engagements compétitions réalisés, et enfin en fonction des âges des licenciés.

M Dutel informe que cette année malheureusement 2 associations ne sont plus en activité, Just pour le plaisir, et Chorale cœur ouvert.

Associations	Subventions 2016		Total Subventions versées 2016	Subventions 2017		Total Subventions versées 2017	Observations	Proposition subvention 2018 (+ 3%)
	Subvention annuelle	Subvention exceptionnelle		Subvention annuelle	Subvention exceptionnelle			
A.C.P.G.J.A.F.N.-C.A.T.M.	870 €	Dont 5 gerbes à 60,00 € soit 300,00 € - participation achat drapeau 500,00 €	1 470 €	870 €	Dont 5 gerbes à 60,00 € soit 300,00 €	870 €	Dont 5 gerbes à 60,00 € soit 300,00 €	899 €
Association Loisirs Malmontais (A.L.M.)				300 €		300 €		309 €
A.P.E.L.	687 €		687 €	687 €		687 €		708 €
Amicale des Donneurs de Sang	707 €		707 €	707 €		707 €		728 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	2 250 €		2 250 €	2 250 €		2 250 €	Subvention de 150€ pour les JSP	2 477 €
Entr-Arc	775 €		775 €	461 €	Calcul par points	461 €	Calcul par points	383 €
Arts Martiaux du Velay	2 619 €	Calcul par points	2 619 €	2 639 €	Calcul par points	2 639 €	Calcul par points	2 465 €
Ass. Commerçant Centre Bourg	315 €		315 €	315 €		315 €		324 €
Association Parents et Amis Ecole de Malmont	290 €		290 €	290 €		290 €		299 €
Association St Justire Agents Communaux	6 314 €	809 429,35 € x 0,78 %	6 314 €	6 323 €	810 575,79€ x 0,78 %	6 323 €	801 426,61€ x 0,78 %	6 251 €

Associations	Subventions 2016		Total Subventions versées 2016	Subventions 2017		Total Subventions versées 2017	Observations	Proposition subvention 2018 (+ 3%)
	Subvention annuelle	Subvention exceptionnelle		Subvention annuelle	Subvention exceptionnelle			
Basket-Club de St Just Malmont	2 272 €	Calcul par points	2 272 €	2 111 €	Calcul par points	2 111 €	Calcul par points	2 002 €
Club Toujours Jeune	571 €		571 €	571 €		571 €		588 €
Comité des Fêtes	4 574 €	Téléthon = 1200 € Feux d'artifice = 1500 €	4 574 €	4 574 €	Téléthon = 1200 € Feux d'artifice = 1500 €	4 574 €	Téléthon = 1000 €	2 960 €
Coop. Scol. Saint Just Malmont maternelle et primaire	6 380 €	soit 20 € x 318	6 380 €	6 335 €	soit 20,50 x 309	6 335 €	soit 20,50 x 302 Subvention exceptionnelle Voyage scolaire 500€	6 691 €
Divers	9 824 €	FORFAT	9 824 €	6 555 €	FORFAT	6 555 €	FORFAT	7 857 €
Etoile Gymnique	1 879 €	Calcul par points	1 879 €	1 672 €	Calcul par points	1 672 €	Calcul par points	1 784 €
Familles Rurales	1 296 €		1 296 €	1 296 €		1 296 €		1 335 €
Gym Volontaire Just' Gym	1 977 €	Calcul par points	1 977 €	2 049 €	Calcul par points	2 049 €	Calcul par points	1 926 €
Haut-Pilat Interfoot	1 996 €	Calcul par points	1 996 €	1 980 €	Calcul par points	1 980 €	Calcul par points	2 224 €
Jeune Garde Féminine	2 587 €	Calcul par points	2 587 €	2 629 €	Calcul par points	2 629 €	Calcul par points + Versement exceptionnel 350€ équipement justcorps	2 684 €

Associations	Subventions 2016		Total Subventions versées 2016	Subventions 2017		Total Subventions versées 2017	Observations	Proposition subvention 2018 (+ 3%)
	Subvention annuelle	Subvention exceptionnelle		Subvention annuelle	Subvention exceptionnelle			
Jeune Garde Rubaniste	1 371 €		1 371 €	1 371 €		1 371 €	400€ de Subvention exceptionnelle pour GPN	5 412 €
L.A.C.L.M.	411 €		411 €	411 €		411 €		423 €
La Boule Amicale	1 040 €	Calcul par points	1 040 €	904 €	Calcul par points	904 €	Calcul par points	463 €
Les Amis du Vieux Saint-Just	187 €		187 €	187 €		187 €		193 €
Les Arts	406 €		406 €	406 €		406 €	400€ de subvention exceptionnelle	818 €
Saint-Just Pétaque	- €	Calcul par points	- €	638 €	Calcul par points	638 €	Calcul par points	955 €
D.G.E.C.	90 699 €	soit 617 x 147	90 699 €	88 091 €	soit 643 x 137	88 091 €	soit 671 x 130 Subvention exceptionnelle Grand jeu "Sur les traces de notre patrimoine" 500€	87 730 €
ASSDU	- €	Calcul par points	- €	859 €	Calcul par points	859 €	Calcul par points	614 €
Parents élèves amicale école primaire Malmont	1 825 €	soit 33,90 € x 54	1 825 €	2 174 €	soit 34,50 x 63	2 174 €	soit 34,50 x 57	1 967 €
Petites Mains Créatives	71 €		71 €	71 €		71 €		73€

Associations	Subventions 2016		Total Subventions versées 2016	Subventions 2017		Total Subventions versées 2017	Observations	Proposition subvention 2018 (+ 3%)
	Subvention annuelle	Subvention exceptionnelle		Subvention annuelle	Subvention exceptionnelle			
SMAO	150 €		150 €	150 €		150 €		155 €
Société de Classe	466 €		466 €	466 €		466 €	Moins 39€ qui correspondent à la convention énergie (eau, électricité 2017)	441 €
Sou des Ecoles Publiques	487 €		487 €	487 €		487 €		502 €
Tennis Club	1 573 €	Calcul par points	1 573 €	1 703 €	Calcul par points	1 703 €	Calcul par points	1 443 €
Tennis de Table	1 573 €	Calcul par points	1 573 €	1 470 €	Calcul par points	1 470 €	Calcul par points	1 211 €
Timothé Petit Cœur	400 €		400 €	400 €		400 €	Subvention exceptionnelle suite entretien défibrillateurs + Boîtier mural G1 = 528€	940 €
Western Troup 43	150 €		150 €	150 €		150 €		155 €
TOTAUX			149 659,61 €			144 061,00 €	TOTAL PREVISIONNEL 2017	140 500 €
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SPORTIVES								
Pourcentage d'augmentation de l'année 2012 par rapport à l'année 2011 : 2 %								
Pourcentage d'augmentation de l'année 2013 par rapport à l'année 2012 : 1,5 %								
Pourcentage d'augmentation de l'année 2014 par rapport à l'année 2013 : 1,5%								
Cel du montant des subventions pour les années 2015, 2016 et 2017 (et gel de la valeur du point pour les associations sportives)								
Pourcentage d'augmentation de l'année 2018 par rapport à l'année 2017 : 3%								

Après lecture du tableau M Dutel explique les augmentations significatives des subventions concernant :

- L'amicale des Sapeurs-Pompiers, en effet un montant supplémentaire est attribué afin de faciliter l'habillement des jeunes sapeurs-pompiers de plus en plus nombreux
- La JGF, compte aujourd'hui 120 licenciés. Il est accordé cette subvention exceptionnelle pour l'équipement sportif.
- La JGR, dont la demande l'année dernière a été réalisée tardivement dans le cadre des grands prix nationaux de musique demande aujourd'hui une aide exceptionnelle, au titre de formation de jeunes musiciens, ainsi que l'acquisition d'instruments.
- Les'Arts sur scène, car cette association va cet été réaliser une prestation supplémentaire pour la commune.
- Timothé Petit Cœur, pour son implication dans l'entretien des défibrillateurs de la commune ainsi que l'installation du boîtier mural au G1.

La ligne « Divers » se décompose de la manière suivante :

- Paroisse concert du Nouvel An : 100,00€
- JGR Subv exceptionnelle Fête patronale : 200,00€
- Classe piscine Malmont (44 élèves x 4€) : 176,00€
- Sortie fin d'année Malmont (52 élèves x 2jours x 6€) : 624,00€
- Classe Piscine La Communale (105 élèves x 2€) : 210,00€
- Classe Patrimoine La Communale (80 élèves x 4 jours x 6€) : 1920,00€
- CATE 2017 Don Bosco : 1205,60€
- Sorties Don Bosco Mars 2018 (CM+CE= 63 élèves 63x 5 jours x 6€) : 1890,00€

Soit un montant de 6 325.00 € et un reliquat de 1 541.00 €, au total 7 867.00€.

M Dutel insiste sur l'augmentation de la valeur du point afin de féliciter les associations sur leur travail mais aussi sur les efforts fournis ces dernières années en termes d'économie d'énergie, ceci est un encouragement pour les années à venir.

M le Maire reprend la parole pour informer d'un incident malheureux survenu récemment entre 2 associations, Western Troup'43 et Toujours jeunes. Des mots virulents ainsi que des attitudes irrespectueuses ont été adressés aux membres du bureau de club Toujours jeune suite à un problème d'horaires.

Par conséquent il est demandé l'annulation de l'attribution de la subvention de 155€ pour l'association Western Troup'43.

M le Maire se félicite de l'équité des attributions des subventions, notamment entre les écoles publiques et privée de la commune.

Les conseillers municipaux Mr MOLLE André, Mr SAMUEL Jean-Jacques via le pouvoir à Mr ROUCHON Jacques et Mr DESOLME Thierry, ne prennent pas part au vote en raison de leur rôle de président d'association.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité, moins 3 voix, les subventions aux associations en prenant en compte l'annulation de la subvention pour l'association Western Troup'43.

Vote participation à l'OGEC

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu que la commune de Saint Just-Malmont assure la charge des dépenses de fonctionnement pour les élèves de l'école privée « Don Bosco » des classes primaires et maternelles de cet établissement dans le cadre du contrat association.

Monsieur Le Maire précise que 130 élèves domiciliés sur la commune sont scolarisés cette année à l'Ecole Privée « Don Bosco ». Le coût d'un élève est de 671,57 euros.

M. Le Maire propose donc la somme de 87 230 € pour l'année 2018, versée en 3 échéances (20 juillet, 20 septembre et 31 décembre 2018).

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité la participation à l'OGEC.

Vote subvention CATE à l'OGEC

M le Maire rappelle qu'il est alloué aux écoles publiques de la commune une subvention de 8.80 euros par élève afin de participer aux activités extra scolaires, auparavant prises en charge dans le cadre du CATE (Contrat Aménagement du Temps de l'Enfant).

Monsieur Le Maire propose d'allouer une aide de 1 144.00 € pour les 130 élèves habitant sur la commune, (soit 8.80 € par élève) à l'OGEC de Saint Just Malmont pour financer les activités extra scolaires qui sont organisées par l'école privée Don Bosco pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité la subvention CATE à l'OGEC sur la base de 1 144,00 €.

Prise en charge animation des 21 avril 2018 et 22 juillet 2018

M le Maire informe que la commission municipale culturelle organise 2 animations à la salle polyvalente :

- le 21 avril 2018 à 20h30 un concert d'accordéons de l'association « l'Union des Accordéonistes de la Vallée de l'Ondaine »
- le 22 juillet 2018 à 20h30 un concert d'un groupe du Chili dans le cadre du Festival Folklorique International d'Interfolk

M le Maire demande la prise en charge de la somme de 500 € pour le concert d'accordéons et de 1130 € pour le concert d'Interfolk.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité la prise en charge des animations des 21 avril et 22 juillet 2018.

Mise à disposition matériel concours de pétanque

M le Maire informe qu'à l'occasion du concours de pétanque organisé le vendredi 6 juillet 2018 au complexe sportif, le PMU LE GRAND GALOP demande à louer du matériel appartenant à la collectivité.

M le Maire propose la somme de 171 € qui correspond à cette location, pour la mise à disposition des installations communales et du matériel pour l'organisation de ce concours de pétanque.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité la mise à disposition du matériel communal à l'occasion du concours de pétanque.

Prise en charge frais de déplacement Paris

M le Maire expose qu'en partenariat avec l'Association « Timothé Petit Cœur » notre collectivité a obtenu le label « Ma Commune a du Cœur ». Ce label vise à valoriser les communes les plus mobilisées sur les arrêts cardiaques (installation de défibrillateurs dans les lieux publics, formations).

La remise de ce label, a eu lieu le 21 mars 2018 à PARIS ; à cette occasion Messieurs Philippe DUTEL, adjoint à la vie associative et aux sports, et Jean FOURNEL, Conseiller Municipal ont représenté la commune.

M le Maire propose de prendre en charge la somme de 174,40 € auprès de M. Philippe DUTEL correspondant aux frais de déplacement en train St Etienne-Paris Gare de Lyon (aller-retour) et frais RATP Paris ; ainsi que la somme de 155,70 € auprès de M. Jean FOURNEL correspondant aux frais de déplacement en train St Etienne-Paris Gare de Lyon (aller-retour).

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité la prise en charge des frais de déplacement.

Admissions en non-valeur

M le Maire expose que la trésorerie de Saint-Didier en Velay ne pouvait procéder à la totalité du recouvrement de titres émis sur plusieurs exercices se rapportant au ramassage scolaire et au restaurant scolaire pour un montant de 55.45 €.

Les motifs d'irrecevabilité invoqués par Monsieur le Comptable du Trésor sont liés aux motifs suivants :

- Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite pour 16.95 €
- Combinaison infructueuse d'actes pour 38.50 €

Soit une perte de recettes de 55.45 € sur le budget communal (article 6541) dont il sera accordé décharge au Comptable.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité l'admission en non-valeur des titres nommés ci-dessus.

● Budget lotissement communal 2018

Vote du budget primitif

M le Maire donne la parole à Madame Soubeyran, qui explique qu'aucun mouvement de vente de terrain n'a été réalisé en 2017 et présente les prévisions budgétaires 2018.

M le Maire reprend la parole et indique qu'il reste encore 4 lots disponibles à la vente.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le budget lotissement communal.

● Budget caveaux 2018

Vote du budget primitif

M le Maire expose les tableaux ci-dessus et précise qu'il n'y aura pas d'investissement cette année, car il reste 7 caveaux à commercialiser.

CAVEAUX RESTANT A COMMERCIALISER EN 2018

Nombre de caveaux	Type de caveaux	Prix unitaire HT	Montant HT
4	Caveaux 6 places	3 035,17 €	12 140,68 €
2	Caveaux 4 places	2 023,45 €	4 046,90 €
1	Caveaux 2 places	1 011,73 €	1 011,73 €
TOTAL			17 199,31 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le budget caveaux.

4- RESULTATS CONSULTATIONS ET CHOIX PRESTATAIRE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Le service municipal du portage de repas à destination des personnes âgées, instauré depuis 1990, connaît un vif succès. L'exigence sur la qualité des repas, le prix ainsi que les qualités humaines relationnelles, sont les maîtres mots de ce service.

M le Maire expose qu'étant donné la demande grandissante de ce service, la liaison chaude ne peut plus être assurée pour une question de respect des normes sanitaires notamment des températures.

Une consultation a donc été lancée le 17 février 2018 en vue d'effectuer ce service en liaison froide et afin de retenir un prestataire.

Quatre sociétés ont présenté une offre, à savoir :

Sociétés	Adresse	Ville
EURL Au Rendez-vous des Saveurs	20, rue Sadi Carnot	42230 Roche La Molière
SAS RESTALLIANCE	213, rue de Gerland	69007 Lyon
Monsieur Joseph Mosa - Traiteur	8, rue Victor Hugo	42700 Firminy
EURL La Croix des Rameaux	Rue du Clos de la Source	43600 Sainte Sigolène

A l'issue de la consultation effectuée selon la procédure adaptée et des demandes de précisions, lors de sa réunion du lundi 26 mars 2018 à 17 h 00, la commission d'études des offres de prix suggère de retenir l'offre présentée par l'EURL La Croix des Rameaux, qui propose un prix du repas à 4.65 € HT avec la possibilité d'assurer le service les dimanches et jours fériés ; ainsi que la variante portage de repas pour 2.75 € HT.

L'inscription à ce service ainsi que la facturation restent à la charge de la commune, ce qui permettra de conserver un lien indispensable avec les bénéficiaires de ce service. A ce sujet M le Maire tient à préciser que ce n'est pas parce qu'on externalise le service que l'on doit s'en désintéresser.

Le coût total du repas s'élèvera donc à 7.80 €, la commune participe à hauteur de 30 cts par repas, les bénéficiaires n'auront donc pas d'augmentation de tarif et disposeront du pain en plus.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le choix du prestataire de repas à domicile dans les conditions définies ci-dessus.

5- PERSONNEL COMMUNAL

Modification du tableau des effectifs

M le Maire précise, compte tenu des mouvements de personnel au cours de l'année 2017, la nécessité de modifier le tableau des emplois de la collectivité afin de supprimer des postes.

Il est donc proposé :

- De supprimer à compter du 13 avril 2018 un poste d'adjoint technique à temps non complet 28/35ème suite à avancement de grade de l'agent sur un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 28/35^{ème} ;

- de supprimer à compter du 13 avril 2018 un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet 28/35^{ème} suite à avancement de grade de l'agent sur un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps non complet 28/35^{ème} ;
- de supprimer à compter du 13 avril 2018 un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet suite à mutation de l'agent ;
- de supprimer à compter du 13 avril 2018 un poste d'adjoint technique à temps non complet 11/35^{ème} suite au départ en retraite de l'agent ;
- de supprimer à compter du 13 avril 2018 un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 33/35^{ème} suite à création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- de supprimer à compter du 13 avril 2018 un poste d'adjoint technique à temps complet suite au départ en retraite de l'agent ;

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité l'ensemble de la modification du tableau des effectifs du personnel.

Prolongation contrat emploi avenir service technique

M le Maire rappelle le recrutement de M MONTCHAMP Sylvain en contrat emploi avenir au service technique de la Commune de SAINT-JUST-MALMONT à compter du 13 juin 2016 pour une durée de trois ans sur la base de 35 heures hebdomadaires.

M le Maire précise que le travail de M Montchamp est très apprécié par l'ensemble de nos services, et qu'un bel avenir dans la fonction publique attend ce dernier s'il continue à s'investir dans son travail.

Il propose donc la prolongation du contrat emploi avenir de M MONTCHAMP Sylvain pour une durée d'un an, soit du 13 juin 2018 au 12 juin 2019 inclus, sur la base de 35 heures hebdomadaires au vu de la convention emploi avenir établie le 10 juin 2016.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité la prolongation du contrat emploi avenir.

Fin contrat unique insertion service technique

M le Maire rappelle que la commune avait prolongé le contrat unique d'insertion de M. MATHAUD Jean Luc, sur la base de 35h hebdomadaires pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mai 2017, au service technique.

Ce contrat aidé ne pouvant être renouvelé, il est proposé, étant donné l'absence d'un agent titulaire au service technique jusqu'au 31 octobre 2018 pour congé longue maladie, de garder M. MATHAUD dans nos effectifs en contrat à durée déterminée pour la période du 1^{er} mai 2018 au 31 octobre 2018.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le contrat proposé pour M MATHAUD.

Consultation protection sociale complémentaire des agents

M le Maire expose qu'en cas d'arrêt maladie de longue durée notamment la situation financière d'un agent peut devenir très délicate.

C'est pourquoi M le Maire propose au Conseil Municipal de joindre la commune à la procédure de mise en concurrence qui va être organisée par le Centre de Gestion de Haute-Loire, afin de permettre de signer avec l'organisme retenu un contrat de protection sociale complémentaire en faveur des agents.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité que la collectivité se joigne à la consultation de protection sociale complémentaire des agents, réalisée par le CDG 43.

Convention mise à disposition personnel au SICTOM Velay-Pilat

M Le Maire informe de la demande de soutien du SICTOM Velay Pilat suite à un congé maladie d'un de leur agent, afin d'aider aux dépannages urgents des véhicules de collecte, et d'assurer la continuité du service de ramassage des ordures ménagères.

M le Maire propose la mise à disposition de M. Thierry PRORIOL, adjoint technique de la commune de ST JUST MALMONT au SICTOM Velay Pilat afin d'intervenir aux ateliers pendant la durée de l'arrêt de travail de l'agent.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité la convention de mise à disposition précisant notamment les modalités de remboursement du traitement de l'agent.

Dépenses soins accident du travail

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait approuvé le mandatement des honoraires, frais et soins médicaux liés à un accident du travail d'un agent non pris en compte dans le cadre de la garantie des risques statutaires.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider la prise en charge des dépenses concernant 10 séances de kinésithérapie pour un montant de 161.30 €, auprès de M. Bastien GUIOT, Kinésithérapeute à 43140 ST DIDIER EN VELAY

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité la dépense de soins au titre d'accident de travail.

6- CONVENTION COOPERATION ENTRETIEN PETIT PATRIMOINE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE-SEMENE

M le Maire rappelle que la Communauté de Communes « Loire Semène » dispose de la compétence pour la mise en valeur du petit patrimoine rural d'intérêt communautaire, au nombre de 7 éléments sur notre territoire communal.

La communauté de Communes Loire-Semène procède aux travaux de réfection et de remise en état des éléments de petit patrimoine.

En parallèle, une fois l'équipement réhabilité, la commune de St Just Malmont s'engage à procéder à l'entretien courant (débranchage, peinture, nettoyage, curage...) des éléments de petit patrimoine à sa charge.

M le Maire propose donc la mise en place d'une convention de coopération entre la Communauté de Communes « Loire Semène » et la commune.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité la convention de coopération entretien petit patrimoine.

7- AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ESTER EN JUSTICE

M Le Maire informe que différents litiges sont en cours au sujet du PLU.

De plus à ce jour, des habitants ont sollicité la commune au sujet d'un mur de soutènement qui montrait des signes de faiblesse.

Après expertise et études éloquentes, les plaignants, par le biais d'un avocat, demandent que la commune contraigne le propriétaire à refaire son mur, et que la somme de 2 000€ leur soit versée.

M le Maire demande donc l'autorisation d'ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand et de s'attacher les services d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune, et de présenter un mémoire en défense.

M le Maire trouve regrettable que le plaignant ne fasse pas valoir ses droits directement.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité et donne l'autorisation à M le Maire d'ester en justice auprès du voisin concerné.

8- RETRAIT COMMUNE DE ST VINCENT DU SICCDE (SYNDICAT INTERCOMMUNAL CAPTURE CARNIVORES DOMESTIQUES ERRANTS)

M le Maire rappelle que la commune est adhérente au Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants dont le siège social est en mairie de St Jeures.

La commune de St Vincent demande son retrait du fait de son rattachement à la Communauté d'agglomération du Puy en Velay.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le retrait de la commune de S^T-Vincent du SICCDE.

9- CHANGEMENT DENOMINATION AUTOCARISTE TRANSPORTEUR SCOLAIRE

M le Maire informe du changement de dénomination des services de transport scolaire n°205.02 et n°205.03.

En effet la société Voyages Jacon devient Autocars Gounon, Route de Ste Agrève à TENCE, à compter du 1^{er} mars 2018.

Par conséquent il est proposé de procéder à la modification des documents de synthèse applicable à compter de cette date afin de tenir compte de ce changement.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité la modification des documents nécessaires suite au changement de dénomination des autocaristes.

10-COMPTRE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET REUNIONS STRUCTURES INTERCOMMUNALES

En l'absence de M Patrice FRANÇON, M le Maire rend compte de la commission du personnel.

M le Maire informe qu'une demande de formation émanant d'un agent du service technique a été refusé pour la 3^{ème} fois. La formation intitulée « A la découverte de l'outil informatique et numérique » a été jugée ne pas être en adéquation avec les tâches de l'agent.

Cette demande passera donc en CAP (Commission Administrative Paritaire) prochainement pour avis.

M le Maire précise que depuis le 1^{er} janvier de cette année, 6 jours de formation ont été dispensés, et 26 jours sont à venir aux agents.

M le Maire nous informe que 2 agents non titulaires travaillant à l'école ont déposés un dossier de validation des acquis en rapport avec le CAP Petite Enfance. Les félicitant, nous les encourageons dans cette démarche.

M le Maire informe que la demande de 5 agents du service technique d'être promu technicien en promotion interne a été refusée. En effet ce service ayant déjà un technicien il n'est pas envisagé d'en nommer d'autres.

Suite à la modification de l'organisation du portage de repas à domicile, l'agent qui effectuait cette tâche se voit retirer 3h15 de travail par jour sur 6 jours. Ce nombre d'heures lui sera attribué en fonction des besoins du service notamment sur des missions actuellement réalisées par du personnel non titulaire.

Philippe DUTEL, Adjoint à la vie associative et aux sports.

M Dutel rappelle avec fierté le label obtenu récemment « Ma commune a du cœur » avec la fondation AGILA.

Ce label vise à valoriser les communes les plus impliquées dans le cadre de l'implication dans les maladies cardiaques, tant au niveau de l'installation des défibrillateurs, qu'au niveau de la prévention avec l'organisation de formation et de sensibilisation des habitants.

Deux sessions sont organisées, les 14 avril et 19 mai 2018.

C'est avec regret que M Dutel nous fait part de sa déception quant au nombre d'inscrits à ces formations.

Le « nettoyage de printemps » est organisé cette année le 28 avril.

La société CAP SURVEILLANCE 43 a pris ses fonctions depuis le 7 avril, des interventions concernant des tapages nocturnes ont déjà été réalisées.

Christine BONNEFOY, Adjointe à la vie scolaire et jeunesse.

La commission famille jeunesse au sein de la communauté de communes a communiqué les informations suivantes : Le relais petite enfance « la semaine des 4 jeudis » a abrité 1827 temps collectifs et reçu 1176 assistantes maternelles, et 82 rendez-vous avec les familles ou assistantes maternelles.

Le centre de loisirs Pierre Royon réalise 21 225 heures en périscolaire, 66% d'enfants fréquentent le périscolaire et l'accueil du mercredi. Au niveau des vacances scolaires, c'est 33 627 heures réalisées soit 16% de plus que l'année d'avant. Et au niveau des TAP c'est 22 322 heures réalisées soit – 2 %.

Le CISPD qui avait organisé les journées de sécurité routière.

Pour les 12/17 ans l'équipe mobile déployée sur le terrain propose aux jeunes du territoire de se réunir autour de projets sur le thème des loisirs, de chantiers éducatifs, la prévention et l'écoute.

Les missions du service civique pour agir sur les incivilités et la promotion du comportement citoyen.

Le remplacement de 28 caméras de vidéoprotection au total, soit 4 par commune.

Un atelier parent-enfant « Dangers d'internet et réseaux sociaux » aura lieu le jeudi 19 avril à 18 heures à Saint-Didier en Velay, également un atelier jeu parent-enfant le 27 avril à 16h15 à Saint-Didier en Velay avec la ludothèque Ricochet.

Une carte VIP a été mise en place pour les habitants de Loire-Semène par la SPL « Loire Semène Loisirs » à Aurec sur Loire, permettant d'obtenir des tarifs préférentiels sur des stages de trail, location de bateaux électriques, de descente en canoë... vous pouvez vous procurer cette carte en mairie.

Au niveau du restaurant scolaire, nous réalisons le cahier des charges, la consultation est lancée la semaine prochaine par l'intermédiaire du Centre de gestion.

Dans le cadre des PAI un rendez-vous avec le Docteur GRANGE est prévu le 23 avril pour un nouvel enfant allergique.

L'école DON BOSCO a réalisé un « projet sur les traces de notre patrimoine », un jeu a été créé sur le modèle du jeu de l'oie, permettant d'apprendre l'histoire de notre village.

Ce jeu est en vente au tarif de 25€, il est édité au fur et à mesure des demandes.

Le bal des enfants, a cette année encore, rencontré un vif succès, tous les élèves de toutes les écoles de la commune se sont réunis au gymnase. Mme Bonnefoy félicite toutes les personnes ayant participé pour que ce moment soit un vrai plaisir pour petits et grands.

Dominique COLOMB, Adjointe à la communication et la signalétique.

Mme Colomb informe du calendrier concernant la nouvelle trame de mai.

Le 30 avril la trame clôturée est envoyée à l'imprimeur, le 22 mai la livraison est prévue en mairie, les 22 et 23 mai sont des journées consacrées à la mise sous pli, et enfin la distribution aux habitants est prévue du 23 au 25 mai.

La réflexion sur le panneau lumineux est en cours.

Suite à l'AG de Musical's, Mme Colomb informe que l'association est en recherche de solutions afin de retrouver un équilibre budgétaire. Il est prévu une augmentation des tarifs de 5% pour les cotisations 2018/2019 soit une augmentation de 2€ pour une adhésion familiale. Le gala est organisé le 30 juin prochain à St Just Malmont. Le prochain conseil d'administration est prévu le 7 juin.

Madame Colomb nous informe qu'une commission communication se réunira le jeudi 26 avril prochain.

Odile PRADIER, 1^{ère} Adjointe, animation, culture et affaires sociales.

Mme Pradier attire l'attention sur le changement de décor de la salle du conseil, en effet Madame Martine Olivier, habitante de Malmont, expose ses peintures aquarelle actuellement.

Le traditionnel repas des seniors organisé cette année le lundi 9 avril a connu un vif succès, il a réuni 202 convives.

La collecte des Restos du cœur, les 9 et 10 mars, réalisée au magasin Carrefour, a été à la hauteur des attentes.

Le Don du sang est à la recherche de nouveaux donneurs. Madame Pradier demande d'inciter les jeunes à partir de 18 ans à venir donner leur sang, cet acte gratuit sauve des vies. N'hésitez pas.

Dans le cadre du changement d'organisation du portage de repas à domicile, Madame Pradier fera la tournée des bénéficiaires de ce service avec Valérie, notre employée municipale, afin d'informer et de rassurer à ce sujet sur le nouveau fonctionnement.

Au sujet de la transmission de compétence à la communauté de communes, les réunions ont commencé, M Françon et Mme Soubeyran se joignent à Mme Pradier afin de défendre les intérêts de la commune.

La commission culture s'est déroulée le 28 mars afin d'organiser le programme de l'année prochaine.

Au niveau des animations :

- ce dimanche 15 avril la SPAA organise le rassemblement de l'arrivée des rallyes de voitures anciennes
- Velay Synergie donne un concert gratuit le 20 avril à la salle des fêtes de S^t Romain Lachalm
- le concert d'accordéoniste se déroulera le samedi 21 avril, salle polyvalente
- le bal des classes en 8 est prévu le 26 mai salle polyvalente
- enfin, la commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 à 9 heures.

Jacques ROUCHON, Adjoint aux travaux, voirie et environnement.

M Rouchon nous informe que les travaux ont bien débutés malgré les intempéries (mur du cimetière).

Concernant les travaux de la rue du stade, l'aménagement est prévu fin juin.

Le service technique a effectué récemment la taille des massifs, la tonte des espaces verts est au programme.

Un point sur la numérotation, les plaques de numéros attribués aux grangers sont arrivées et seront installées prochainement. Au niveau de la campagne, à partir de la route de Jonzieux, la numérotation s'effectuera en système métrique pour faciliter les attributions.

Daniel TONSON, Adjoint à l'urbanisme, grands projets et permis de construire.

M Tonson informe que dans le cadre de l'aménagement de la rue du nord, une procédure d'expropriation est prévue avec l'aide du cabinet C-foncier. Un dossier a été envoyé au Service des domaines afin d'estimer les biens de 2 propriétaires.

En ce qui concerne le projet du parc paysager, des propositions d'acquisitions foncières nécessaires restent malheureusement sans réponses. Une nouvelle procédure d'expropriation sera donc bientôt menée si les accords à l'amiable ne sont pas réalisés.

Il est rappelé qu'il n'est pas évident de mener ce genre d'action, et qu'il est souhaité et préférable d'envisager un terrain d'entente.

Madame Maguy FOULTIER, conseillère municipale, prend la parole afin de faire un point concernant le SICCDE. Il est rappelé qu'il est nécessaire, en cas de besoin du syndicat pour des chiens errants, de téléphoner en parallèle à la mairie de St Jeures, où est géré le secrétariat du syndicat.

M le Maire reprend la parole.

Il informe que l'enquête suivie au sujet de la séquestration qu'on subit des habitants de St Just Malmont s'est terminée par l'intervention du GIGN dans le quartier de Montchovet à Saint-Etienne.

Lors de cette enquête nos caméras de vidéo-protection ont été utilisées.

M le Maire informe de sa volonté de développer ce système de vidéo-protection sur notre commune.

Le rapport trimestriel de la communauté de brigade de gendarmerie Ste-Sigolène-St-Didier informe des faits suivants, qui se sont déroulés sur le territoire de la COB.

60 faits d'atteinte aux biens répartis comme suit :

- 15 cambriolages de résidences principales (notamment à St-Ferréol et RN 88)
- 3 cambriolages de locaux professionnels,
- 1 cambriolage autre lieu (local associatif)
- 22 faits d'atteintes aux personnes,
- 12 faits d'infraction pour escroquerie et infraction économique et financière,
- 3 infractions sur la législation des stupéfiants.

C'est à Ste-Sigolène que les vols de véhicules sont les plus nombreux.

La police de sécurité au quotidien au sein des communes possède maintenant un gendarme référent.

M le Maire informe sur le changement de prestataire pour le gardiennage, la société concernée est composée d'anciens gendarmes et a déjà fait ses preuves.

Au sujet de la vidéo-protection, le Président de région M Laurent Wauquiez, voulait mettre en place une vidéo-protection de flux, c'est-à-dire sur des gros axes, notamment la D500 et la Nationale 88. La région financera 80% du montant total du projet, il reste à financer les 20% restants qui seront à la charge de la communauté de communes ou du Département. Pour information, le budget est de 80 000€ par site, il en existe 3 au sein de notre communauté de communes (route entre Firminy et Aurec sur Loire, la D 500 au niveau de st Just, et le N 88 au niveau de st Ferréol d'Auroure) soit un montant total de 240 000€. Il reste évident que l'utilité de la vidéo-protection n'est plus à démontrer.

Un point sur le FIL (fond d'intervention local) voté par la communauté de communes Loire-Semène, qui permet de bénéficier des aides européennes. Lorsque la communauté de communes finance 1 € de subvention cela permet d'obtenir 4 € de subvention européenne, en direction des artisans et des commerçants, avec la possibilité d'aller jusqu'à 40% de subvention plafonnée à 30 000€.

Ceci est très intéressant au niveau du commerce local, M le Maire informe d'un projet de nouveau commerce sur St Just Malmont, le bourg se verra accueillir prochainement un traiteur certainement financé par ce FIL.

M le Maire fait le point sur les financements des grands projets du mandat exécutés grâce à un bon aiguillage. Les contrats de financements ont été bien réalisés et signés au niveau de la communauté de communes Loire Semène. De plus aujourd'hui le contrat de ruralité proposé par la Sous-Préfecture, est un nouveau fond alimenté par l'Etat, M le Maire propose d'inscrire le projet du gymnase en 2018, le parc paysager en 2019 et l'aménagement urbain de la rue du nord en 2020.

11-QUESTIONS DIVERSES

Mme Jousserand Touron demande une précision au niveau du budget, 350 000€ apparaissent avec les tènements Cheynet en dépense en 2017 et en recette en 2018.

M le Maire précise le sujet, le même jour la vente Cheynet-Commune a été signée ainsi que et le compromis de vente Commune-Semcoda. Tout ceci avec un certain nombre de clauses suspensives, notamment celle du permis de construire. Au final il s'agira d'une opération blanche, qui aura permis d'apporter le soutien de la commune à une entreprise importante dans notre tissu local. M le Maire regrette simplement d'avoir joué le rôle des banques.

M le Maire remercie le public et la presse de sa présence, il informe à regret que le journal La GAZETTE de la Haute-Loire n'éditera plus à compter du 27 avril 2018.

Il est 22 heures, M le Maire clôture la séance.

Frédéric GIRODET		Carole GRAIL	
Odile PRADIER		André MOLLE	
Jacques ROUCHON		Arlette CHAPELLON	
Christine BONNEFOY		Thierry DESOLME	
Daniel TONSON		Stéphanie DEFOUR	
Dominique COLOMB		Jean-Jacques SAMUEL	
Patrice FRANÇON		Jérôme PICHOT	
Philippe DUTEL		Pauline JOUSSERAND-TOURON	
Marie-Françoise SOUBEYRAN		Joël AUROUZE	
Marguerite FOULTIER		Dominique ASTIER-COURBON	
Maryline MOUNIER		Bernard ROUCHON	
Alain MONDON		Camille FANGET	
Chrystelle GASSMANN		Louis BESSON	
Jean FOURNEL			